



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE SEMESTRIEL SEPTEMBRE 2015

Communication destinée aux salarié-e-s estampillé-e-s
« **salariés productifs** » par la Direction.
Communication envoyée à votre domicile*
deux fois par an : en avril et en octobre.

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Section syndicale
CFDT
du groupe
Gfi Informatique

cfdtgfi@yahoo.fr

Date de rédaction : 15 septembre 2015

INFORMATION SYNDICALE



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

La communication des Organisations Syndicales [▶ Organisations syndicales](#),

C'est juste en dessous de l'aide [▶ Aide](#).

A notre avis, ça en fait même partie 😊 !

Pour être régulièrement informé-e, contactez votre représentant-e CFDT (coordonnées en dernière page).*

Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

* Nous sommes conscients que les salarié-e-s n'ont pas tous-toutes accès à l'intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salarié-e-s. C'est grâce à notre ténacité que vous tenez aujourd'hui cette communication en main !

DERNIÈRES COMMUNICATIONS MENSUELLES CFDT

Septembre 2015 : mutuelle tract intersyndical - - intercontrat – EA / EP – formation – vos droits – jeunes décrocheurs

Août 2015 : la casse de la mutuelle (prévoyance-santé) - règlement intérieur - se loger.CFDT - jobs d'été - saisonniers 2015 – télétravail – vacances - trop chaud ! – sécurité - loi macron - adhérents

Juillet 2015 : la casse de la mutuelle (prévoyance-santé) - formation - règlement intérieur - prévenir le burnout - retraites – complémentaire santé - comment être informé par les militant-e-s CFDT de gfi ? - pour les adhérent-e-s à la CFDT

Juin 2015 : prévoyance santé / mutuelle - négociation en cours terminée - égalité professionnelle - projet de loi modernisation du dialogue social - marches des fiertés - comment être informé par les militant-e-s CFDT de gfi ? - pour les adhérent-e-s à la CFDT

Mai 2015 : prévoyance santé / mutuelle - alerte mutuelle gfi : tract intersyndical CFDT-SUD - négociations en cours : NAO / salaires, astreintes, GPEC - rematérialisation des tr électroniques - entretiens, EADP, EA, EP. - bulletin de paie électronique - période d'essai – formation - durée maximale hebdomadaire de travail - élections professionnelles gfi bus- représentativité



Avril 2015 : prochains comités salaires – période de congés payés – solidarité parentale – tickets restaurant électroniques / pétition – journée de solidarité – astreintes - - négociations en cours (NAO) – risques psychosociaux (RPS) qualité de vie au travail (QVT) - wtf : rapprocher la CFDT des jeunes – le coin des adhérents

EFFECTIFS

Nombre de salariés (effectifs à fin août 2015) Groupe GFI 11 434

France 8 908		Etranger 2 526	
UES / GFI Informatique	4 848	ADDSTONES- VANILLA	239
UES / GFI Progiciels	608	GFI BT	46
UES / GFI Info-Product (IP)	1 686	GFI INFO.TELECOM	311
GFI Consulting	129	Groupe Awak'it	40
GFI Chrono Time	207	ITN	98
GFI Infogen	93	Groupe Ordipode	101
GFI INFO.ENT.SOLUTIONS	81	Tahis Consulting	13
GFI BUS	280	Maroc Offshore	176
COGNITIS France	341		
		Bénélux	241
		Suisse	13
		Espagne	1 551
		Portugal	479
		Maroc	286
		Côte d'ivoire	39

LA MUTUELLE, CELA NOUS CONCERNE TOUS !

Du fait que la Direction a dénoncé en décembre 2014 l'accord d'entreprise sur la prévoyance et la santé (mutuelle) en vigueur dans l'UES Gfi depuis 2004 et exprimé sa volonté d'une remise à plat d'un certain nombre de points, la présente période de négociation qui court jusqu'au 31 mars 2016 est cruciale.

Par ailleurs, la Direction ayant refusé aux organisations syndicales (cf le communiqué du CCE publié en juin 2015) les moyens qu'elles sollicitaient du fait de la grande complexité des sujets, dans le but de construire en toute indépendance, des contre-propositions, notre tâche en défense des intérêts des salariés (ils financent plus de 40% de ces régimes par leurs propres cotisations !) est particulièrement ardue.

Il en résulte une période d'incertitude qui se traduit par les nombreuses interpellations des salariés à notre égard, inquiets sur l'avenir de la mutuelle, pour eux-mêmes, leurs enfants et leur conjoint : quels seront les montants de cotisation à venir ? Quelles seront les garanties offertes ? Quels seront les niveaux de remboursement ?

Aussi avons-nous décidé d'organiser des réunions d'information sur toute la France, pour répondre à vos interrogations, en fonction des avancées concrètes du dossier.

A ce jour, la proposition de la Direction, qui maintient sa participation à hauteur de 63% des cotisations pour le seul régime de base (*donc hors conjoint, hors option de maintien des garanties actuelles au-delà des garanties des « contrats responsables » nouvellement imposés par le gouvernement*) se traduirait par une évolution des cotisations en fonction de votre rémunération mensuelle brute mensuelle (fixe + variable) comme dans les tableaux ci-dessous.

A noter : les enfants des salariés (à charge fiscalement) sont automatiquement pris en charge dans tous les cas.

Cotisation pour un salarié seul				Cotisation pour un salarié et son conjoint			
Salaire mensuel	Cotisation Actuelle	Cotisation future 2016	Écart	Salaire mensuel	Cotisation Actuelle	Cotisation future 2016	Écart
1000 €	10,40 €	12,30 €	+ 1,90 €	1000 €	14,10 €	55,42 €	+ 41,32 €
1500 €	15,60 €	17,19 €	+ 1,59 €	1500 €	21,15 €	60,30 €	+ 39,15 €
2000 €	20,79 €	22,07 €	+ 1,28 €	2000 €	28,19 €	65,18 €	+ 36,99 €
2500 €	25,99 €	26,96 €	+ 0,97 €	2500 €	35,24 €	70,07 €	+ 34,83 €
3000 €	31,19 €	31,84 €	+ 0,65 €	3000 €	42,29 €	74,95 €	+ 32,66 €
3500 €	36,01 €	36,72 €	+ 0,71 €	3500 €	48,96 €	79,84 €	+ 30,88 €
4000 €	40,64 €	41,61 €	+ 0,97 €	4000 €	55,44 €	84,72 €	+ 29,28 €
5000 €	49,89 €	51,38 €	+ 1,49 €	5000 €	68,39 €	94,49 €	+ 26,10 €
6000 €	59,14 €	61,14 €	+ 2,00 €	6000 €	81,34 €	104,26 €	+ 22,92 €
7000 €	68,39 €	70,91 €	+ 2,52 €	7000 €	94,29 €	114,02 €	+ 19,73 €
10000 €	96,14 €	100,22 €	+ 4,08 €	10000 €	133,14 €	143,33 €	+ 10,19 €
12500 €	119,26 €	124,64 €	+ 5,38 €	12500 €	165,51 €	167,75 €	+ 2,24 €
15000 €	142,39 €	126,39 €	- 15,99 €	15000 €	197,89 €	169,51 €	- 28,38 €

- Pour un salarié rémunéré à 2500 €/mois, cela lui coûtera s'il est seul, environ **1€ de plus par mois** mais **35€ de plus par mois** s'il a un conjoint
- La Direction ayant supprimé toute cotisation (entreprise et salarié) sur la tranche C des salaires (entre 12.680€ et 25.360€ mensuels), cela explique la diminution constatée pour les salariés bénéficiant de ces salaires (très) élevés.

Non seulement la mutuelle, à niveau de garanties équivalent nous coûtera plus cher, mais l'entreprise fera des économies sur notre dos (voir tableau ci-contre).

Cotisation de l'employeur			
Salaire mensuel	Cotisation Actuelle	Cotisation future 2016	Écart
1000 €	17,70 €	16,63 €	- 1,07 €
1500 €	26,55 €	24,95 €	- 1,60 €
2000 €	35,41 €	33,26 €	- 2,15 €
2500 €	44,26 €	41,58 €	- 2,68 €
3000 €	53,11 €	49,90 €	- 3,21 €
3500 €	61,32 €	58,21 €	- 3,11 €
4000 €	69,19 €	66,53 €	- 2,66 €
5000 €	84,94 €	83,16 €	- 1,78 €
6000 €	100,69 €	99,79 €	- 0,90 €
7000 €	116,44 €	116,42 €	- 0,02 €
10000 €	163,69 €	166,32 €	+ 2,63 €
12500 €	203,07 €	207,90 €	+ 4,83 €
15000 €	242,44 €	210,89 €	- 31,55 €

Pour l'entreprise, **200 000 € d'économie par an !**

Pour les salariés, **1 250 000 € supplémentaires par an**, supportés surtout par les bas salaires, les salaires très élevés bénéficiant quant à eux d'une réduction de leur cotisation !

VENEZ VOUS INFORMER AUX REUNIONS

Bordeaux le 29/09 à 13h - **Lyon Danica** le 29/09 à 13h - **Lyon Charbonnières** le 14/09 à 13h - **Reims** le 9/10 à 13h salle café - **Strasbourg** le 21/09 de 13h30 à 14h - **Nantes (LCP1)** le 24/09 de 12h45 à 14h - **Rennes** le 25/09 à 13h - **Toulouse** le 01/10 de 13h à 14h - **IDF/Saint-Ouen** le 19/10 à 13h - **IDF/Mozart** le 20/10 à 13h - **IDF/Leclerc** le 21/10 à 13h - **IDF/Montrouge** le 22/10 à 13h - **IDF/Puteaux** le 23/10 à 13h - **IDF/Vélizy** le 26/10 à 13h

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

La CFDT considère que le **diagnostic** établi entre 2010 et 2013 est **obsolète**.

La CFDT demande la reprise de cette négociation interrompue par la Direction.

Pour la CFDT l'urgence est la **mise en place de procédures de prévention primaire** :

Viser à l'élimination, la réduction, ou la maîtrise des sources d'atteinte à la santé.

Grâce à la CFDT
je connais mes droits.

ASTREINTES

Les astreintes c'est quoi ?

Code du Travail L. 3121-5 : *Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif.*

Qui assure les astreintes à gfi ?

En l'absence d'accord, les périodes d'astreintes sont assumées uniquement par des salarié-e-s volontaires. Concrètement :

- Si la possibilité d'astreinte est **mentionnée dans le contrat de travail**, le/la salarié-e est réputé-e **volontaire**.
- En revanche, si **aucune clause** concernant les astreintes n'est inscrite dans le contrat de travail, **3 possibilités** s'offrent aux salarié-e-s. Si le/la salarié-e est :

1. **pas volontaire** ➔ **C'est son droit !** il/elle ne peut être contraint-e.
2. **volontaire pour une mission** particulière ➔ La clause est indiquée sans l'**ordre de mission** et signé par le/la salarié-e.
3. **volontaire** de façon permanente ➔ un **avenant au contrat de travail** peut être signé.



Négociation d'un accord à gfi ?

La CFDT demande la reprise de cette négociation interrompue par la Direction. Pour la **CFDT** la proposition de la Direction de distinguer des périodes d'astreintes « **habituelles** » à des périodes d'astreintes « **exceptionnelles** », et de prévoir des contreparties différentes relève de la **discrimination**.

PÉRIODE D'ESSAI

	Durée de la période d'essai	Prolongation après accord écrit des parties	Le renouvellement de la période d'essai <u>n'est pas</u> automatique.
TAM coefficient 400 à 500	3 mois	2 mois	
TAM coefficient 275 à 355	2 mois	1 mois	
Cadres	4 mois	3 mois	

FORMATION / Compte personnel de formation (CPF)

La loi du 5 mars 2014 qui réforme en profondeur la formation professionnelle est entrée en vigueur. Cette réforme présente de nombreux changements pour les entreprises et les salarié-e-s, dont d'instauration du compte personnel de formation (CPF) qui remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF). Elle vise à favoriser la compétitivité des sociétés et le développement des compétences des salarié-e-s. En savoir plus... <http://www.idf.direccte.gouv.fr/Du-changement-dans-le-domaine-de>

Créez votre compte sur le site <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>.



DUREE MAXIMALE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

On distingue :

- **La durée moyenne hebdomadaire de travail**, calculée sur une période quelconque de 12 semaines : elle ne peut dépasser **44 heures** et 46 heures sur décret pris en application d'un accord de branche.
- **La durée maximale hebdomadaire absolue** ne peut dépasser **48 heures** au cours d'une même semaine.

LOGEMENT

Les ressources de la commission logement sont mutualisées, les salarié-e-s peuvent donc s'adresser au représentant de leur choix quelle que soit son entité. Vos représentants CFDT à la commission logement : Ibrahima BADIANE (IDF) Dorothée CUIGNEZ (Nord) Consuelo FELIULLOMBART (IDF) Inès MEGALEM (Sud-Ouest).

Un dispositif encore trop peu connu : Pour les moins de 30 ans en alternance, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, l'aide **MOBILI-JEUNE** prend en charge des loyers (APL déduite) sous forme de subvention, à hauteur de 100 € maximum par mois, pendant 36 mois.

Grâce à la CFDT
je fais valoir mes droits.

INTERCONTRAT : TRAVAILLER A L'AGENCE

Lorsque le manager demande à un-e salarié-e en intercontrat de venir travailler à l'agence, il doit fournir :

- ✓ Une liste précise des tâches à accomplir,
- ✓ Un poste de travail adapté à l'exécution de celles-ci.

Les salarié-e-s en intercontrat peut être convoqué-e-s pour :

- ✓ participer à une réunion dont l'ordre du jour est lié à son activité professionnelle,
- ✓ suivre une formation liée à son activité professionnelle.



Le nouveau guide inter-contrat CFDT à destination de tou-te-s les salarié-e-s est arrivé !

N'hésitez pas à le demander à vos représentants CFDT (Coordonnées en dernière page)



PROCHAIN COMITÉ SALAIRES... en 2016

A ce jour, nous ne connaissons pas encore les dates des prochains comités salaires de l'année 2016. Dès que nous en aurons connaissance, nous donnerons l'information dans nos communications syndicales.

Rappel sur les étapes que doit franchir une demande d'augmentation de salaire (et/ou de promotion) :

1. Le manager direct accepte ou propose une augmentation de salaire et/ou une promotion.
2. La demande doit être validée par le responsable régional
3. La demande doit être validée par le directeur de branche
4. La demande doit être validée par le comité salaire. A ce stade, 95 % des demandes sont acceptées, les refus ne sont que des refus de forme (dernière augmentation datant de moins d'un an...)

Notons que toutefois des augmentations exceptionnelles entre deux comités sont possibles.

TELLEMENT D'AUTRES THÈMES...

Cette communication semestrielle est souvent le condensé de nos autres communications (mensuelles, hebdomadaires). Pour suivre au plus près l'actualité, et disposer d'une information complète, nous vous invitons à lire nos communications, et/ou à vous rapprocher de vos représentants CFDT.

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Rejoindre la CFDT, pourquoi ?

Rejoindre la CFDT, c'est lui donner plus de poids dans les négociations pour faire aboutir ses revendications. Pouvoir d'achat, conditions de travail, évolution professionnelle, GPEC : chaque jour, la section CFDT GFI agit pour le respect des droits et le droit au respect de chaque salarié.



Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Imaginez un monde sans syndicat :

- Pas de droit du travail,
- Pas de sécurité sociale,
- Pas de convention collective,
- Pas de retraite,
- Pas d'Assedic en cas de perte d'emploi,
- Pas de Mutuelle,
- Pas de RTT,
- Pas de représentants du personnel CE, DP, CHSCT,
- Pas de négociations pour les salaires, pour de nouveaux droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail dans votre entreprise, ... etc.

La CFDT c'est quoi ?

C'est plus de **800 000 adhérents** qui partagent et transmettent des valeurs fortes : **Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.**

Ce que nous pouvons faire pour vous, nous ne pouvons pas le faire sans vous

Ne restez pas un(e) salarié(e) isolé(e) et vulnérable !

Rejoignez la section CFDT de GFI

CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

VOS REPRESENTANT-E-S CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est Fabrice DEMORI f.demori@hotmail.fr

Ile de France Consuelo FELIU LLOMBART cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr

Valérie DEFLANDRE cfdt.valerie@gmail.com

Méditerranée Christophe SIMON cfdt.med@gmail.com 07 81 75 43 01

Nord Christian TANGHE cfdtnord@free.fr

Ouest Gaétan RYCKEBOER ouest.cfdtgfi@gmail.com

Rhône Alpes Contact cfdt cfdtra@yahoo.fr

Sud-Ouest Contact cfdt cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon Stéphane GLAÇON cfdt.gfi.ip@gmail.com 06 43 04 34 68

Lille Philippe BUGES ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com

GFI PROGICIELS

Reims Luc FOURNIER cfdtprogiciels@yahoo.fr

Hors UES **COGNITIS** Sébastien LACREU cfdt.cognitis@gmail.com

GFI CHRONO TIME Tomas RODRIGUEZ cfdt.gct@gmail.com

GFI CONSULTING Yassine FARES cfdt_consulting@yahoo.fr

GFI BUS National / Paris Jerome LEGAST cfdt.gfi.bus@gmail.com

GFI BUS Toulouse Bordeaux Didier GUERIN cfdt.gfi.bus@gmail.com

GFI INFOGEN SYSTEM Contact cfdt cfdt.infofen@gmail.com

Site de la cfdt gfi <http://cfdtgfi.jimdo.com/>



Adhérer à la CFDT ?

Quel rôle ?

Sympathisant-e CFDT :

Je vote régulièrement aux élections professionnelles (CE, DP) pour les listes présentées par la CFDT.

Adhérent-e CFDT :

Je suis un salarié informé, j'ai des droits, je peux m'exprimer.

Militant-e CFDT :

J'informe mes collègues, je m'engage dans des actions.

Elu-e ou mandaté-e CFDT :

Je représente les valeurs de la CFDT, mes propositions pèsent dans les décisions prises par la direction, je défends les salariés, je construis avec eux leur avenir.

